



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mai 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 19 de l'ordre du jour
Admission de nouveaux Membres
à l'Organisation des Nations Unies

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Demande d'admission de la République démocratique
du Timor oriental à l'Organisation des Nations Unies**

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de joindre en annexe à la présente note la demande d'admission de la République démocratique du Timor oriental à l'Organisation des Nations Unies telle qu'elle figure dans la lettre datée du 20 mai 2002 que le Président et le Premier Ministre de la République démocratique du Timor oriental ont adressée au Secrétaire général (voir annexe).



Annexe

Lettre datée du 20 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Président et le Premier Ministre de la République démocratique du Timor oriental

Conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à l'article 58 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et à l'article 134 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur, au nom de la République démocratique du Timor oriental, de présenter officiellement sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

Nous vous serions obligés de bien vouloir soumettre cette demande pour examen au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Nous souhaiterions que la République démocratique du Timor oriental soit admise à l'Organisation des Nations Unies au cours de la dernière semaine de septembre 2002, pendant la cinquante-septième session de l'Assemblée.

Comme l'indique la déclaration officielle jointe à la présente demande (voir pièce jointe), la République démocratique du Timor oriental est disposée à accepter et assumer les obligations imposées par la Charte des Nations Unies.

Le Président de la République
démocratique du Timor oriental
(*Signé*) Jose Alexandre Xanana **Gusmao**

Le Premier Ministre de la République
démocratique du Timor oriental
(*Signé*) Mari **Alkatiri**

Pièce jointe

Déclaration

Comme suite à la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies faite par la République démocratique du Timor oriental, nous avons l'honneur, au nom de la République démocratique du Timor oriental et en notre qualité de Président de la République et de Premier Ministre, de déclarer que la République démocratique du Timor oriental accepte les obligations imposées par la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les assumer.

Le Président de la République
démocratique du Timor oriental
(*Signé*) Jose Alexandre Xanana **Gusmao**

Le Premier Ministre de la République
démocratique du Timor oriental
(*Signé*) Mari **Alkatiri**
